

CAHIER DES RÉSULTATS

Atelier C

Collaborer pour la protection et la gestion des eaux souterraines

Montréal-Est



Atelier organisé par :
le Réseau québécois sur les eaux souterraines,
l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec à Trois-Rivières

Septembre 2017

Cet atelier de transfert des connaissances issues du Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines de la Montérégie-Est est réalisé grâce au financement du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il est le résultat d'un travail conjoint entre le Réseau québécois sur les eaux souterraines (RQES), les chercheurs du Centre Eau Terre Environnement de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS-ETE), de la Commission géologique du Canada (CGC) et de la Chaire de recherche UQTR en écologie du paysage et aménagement. Il a également bénéficié du support logistique de l'Organisme de bassin versant (OBV) de la Yamaska et de la Municipalité régionale de comté (MRC) Brome-Missisquoi.

Citer ce document

Ruiz, J., Decelles, A-M., 2017. Atelier C: Collaborer pour la protection et la gestion des eaux souterraines. Montérégie-Est, cahier des résultats. Document préparé par le RQES, pour les acteurs de l'aménagement du territoire. Montréal et Trois-Rivières, Réseau québécois sur les eaux souterraines et Université du Québec à Trois-Rivières.



Ce document est sous licence Creative Commons Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Partage dans les mêmes conditions 4.0 International. Pour accéder à une copie de cette licence, merci de vous rendre à l'adresse suivante <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/> ou envoyez un courrier à Creative Commons, 444 Castro Street, Suite 900, Mountain View, California, 94041, USA.

Information pour l'impression : ce document est conçu pour une impression recto-verso

Le Réseau québécois sur les eaux souterraines (RQES) est heureux de vous présenter le cahier des résultats du 3^e atelier de transfert des connaissances sur les eaux souterraines de la Montérégie-Est qui a eu lieu le 2 décembre 2016 dans les locaux de la MRC de Brome-Missisquoi à Cowansville.

Ce cahier expose les résultats des activités réalisées lors de l'atelier. Les participants y trouveront donc leur contribution. Chacun pourra également analyser ces résultats afin d'en tirer des conclusions.

Nous tenons à remercier tous les participants qui, par leur intérêt et leur implication, ont fait en sorte que cet atelier soit propice aux échanges et à la collaboration entre les différents acteurs de l'aménagement du territoire et de la gestion de l'eau.

Rappel du déroulement de l'atelier	5
Les participants	6
Les acronymes	7
1. Les enjeux de protection et de gestion de l'eau souterraine	9
• Les eaux souterraines de votre territoire	10
• Rappel de l'activité	11
• Les résultats des enjeux de PGES	13
2. Évaluer les actions actuelles pour les enjeux de PGES	15
• Des outils multiples et complémentaires	16
• Rappel de l'activité	17
• Les résultats des actions et de leurs limites pour nos enjeux	18
3. Les capacités des acteurs à protéger et gérer les eaux souterraines	23
• Les capacités pour la PGES	24
• Rappel de l'activité	25
• Les résultats pour l'ensemble de la région	26
• L'évaluation des capacités des MRC des Appalaches	27
• L'évaluation des capacités des MRC des Basses-Terres	28
• L'évaluation des capacités des villes et municipalités	29
• L'évaluation des capacités des OBV	30
• L'évaluation des capacités des ministères, université et autres organismes	31
4. Les stratégies d'action pour la protection et la gestion des eaux souterraines	33
• Des exemples pour renforcer ses capacités	34
• Rappel de l'activité	35
• Les résultats des stratégies d'action pour la PGES	36

Rappel du déroulement de l'atelier

Les activités

Les résultats

1. Les enjeux de l'eau souterraine



Capsules vidéo sur les eaux souterraines

Résumé en page 10

Capsules vidéo disponibles en ligne: rques.ca



Prioriser les enjeux

p. 11 à 13 de ce cahier

2. Évaluer les actions actuelles pour les enjeux de PGES



Le cadre institutionnel et les outils pour la PGES

Résumé en page 16

Présentation complète disponible en ligne: rques.ca



Nos actions actuelles et leurs limites

p. 17 à 21 de ce cahier

3. Les capacités des acteurs à la PGES



Les capacités pour la PGES

Résumé en page 24

Présentation complète disponible en ligne: rques.ca



Évaluer ses capacités

p. 25 à 31 de ce cahier

4. Des stratégies d'action pour les enjeux de PGES



Renforcer ses capacités d'action

Résumé en page 34

Présentation complète disponible en ligne: rques.ca



Développer une stratégie d'action

p. 35 à 39 de ce cahier



Capsule vidéo



Présentation magistrale



Exercice collaboratif en sous-groupes

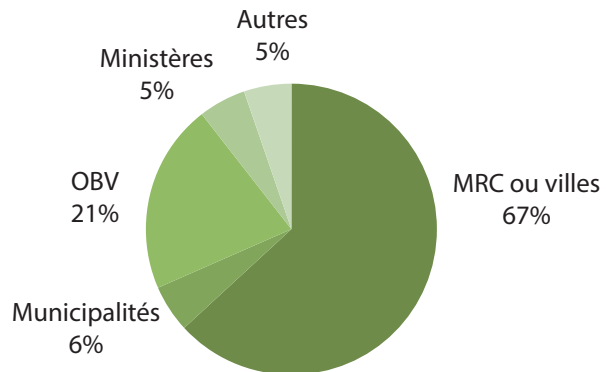


Exercice individuel

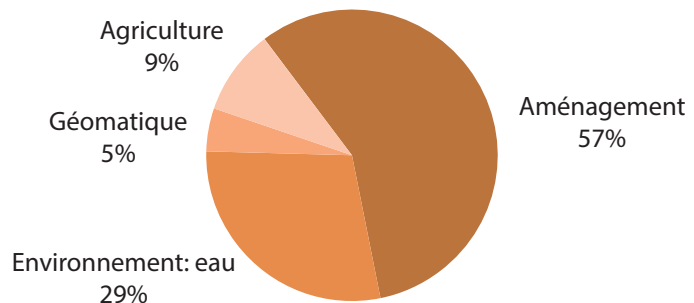
Les participants

Le troisième atelier de transfert des connaissances sur les eaux souterraines de la Montérégie-Est a réuni 21 participants. Ces participants sont des acteurs de l'aménagement du territoire et de l'eau provenant de différents organismes.

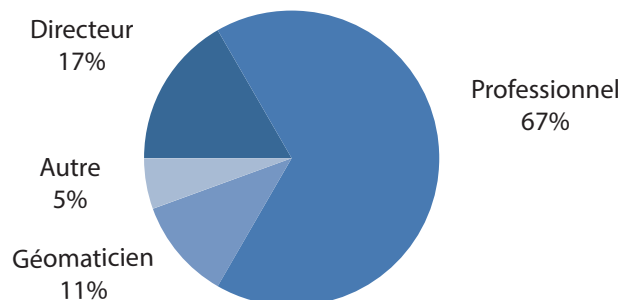
Les organismes participants



Les champs d'expertise des participants



La fonction des participants au sein de leur organisme d'attache



Les acronymes

ES	Eau souterraine
LAU	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
LCM	Loi sur les compétences municipales
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MRC	Municipalité régionale de comté
OBV	Organisme de bassin versant
PACES	Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines
PAE	Plan d'aménagement d'ensemble
PDD	Plan de développement durable
PDE	Plan directeur de l'eau
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PGES	Protection et gestion des eaux souterraines
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PIIA	Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
RCI	Règlement de contrôle intérimaire
RCS	Règlement sur les carrières et sablières
REA	Règlement sur les exploitations agricoles
REGES	Cadre réglementaire sur les eaux de surface et du contrôle de l'érosion
RPEP	Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
SAD	Schéma d'aménagement et de développement
SIH	Système d'information hydrogéologique
ZIP	Zone d'intervention prioritaire

1

Les enjeux de l'eau souterraine

Les eaux souterraines de votre territoire

 Les capsules vidéo sont disponibles au www.rqes.ca

Vidéo 1 - Les eaux souterraines : une introduction



Rappel général sur le cycle de l'eau souterraine, les processus d'écoulement, la migration de contaminants dans l'eau souterraine, les zones de recharge, la vulnérabilité des aquifères.

Durée: 7:02 minutes

Vidéo 2 - Les faits saillants du PACES en Montérégie Est



Présentation des faits saillants du projet du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) en Montérégie Est. René Lefebvre, professeur titulaire du Centre Eau Terre Environnement de l'Institut national de la recherche scientifique ayant coordonné le PACES, explique le projet.

Durée: 7:15 minutes

Rappel de l'activité



Exercice collaboratif réalisé en sous-groupes

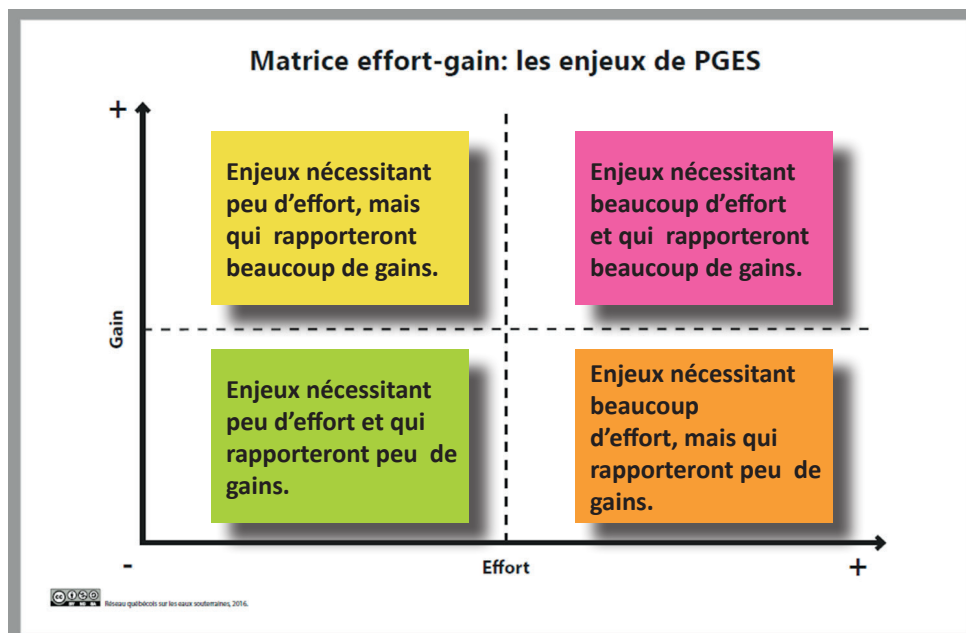
Consignes

1. De façon individuelle, les participants ont identifié et noté sur les post-its les enjeux de protection et de gestion des eaux souterraines (PGES) qu'ils connaissaient ou qu'ils anticipaient sur leur territoire (1 enjeu par post-it ; ex. : les carrières et sablières et la protection des aquifères).



2. En sous-groupes de 6 à 8 personnes, les participants devaient localiser les enjeux sur la matrice effort-gain (**figure 1**), en se questionnant de la façon suivante: «Pour agir sur cet enjeu, nous anticipons que cela va prendre beaucoup ou peu d'effort ? Si nous agissons sur cet enjeu, nous anticipons que nous allons être fortement , moyennement ou peu gagnants collectivement ?»

Figure 1: Matrice effort-gain



3. Les enjeux identifiés en sous-groupes ont été mis en commun, discutés en grand groupe et repositionnés si nécessaire. Les résultats des enjeux de protection et de gestion des eaux souterraines apparaissent à la **p. 13**. Les enjeux mentionnés plusieurs fois sont marqués en gras.



4. Les participants, guidés par les propositions de l'experte en aménagement du territoire, ont sélectionné quatre enjeux qui seront discutés et travaillés en sous-groupes dans les activités 2 et 4.

Les enjeux sélectionnés:

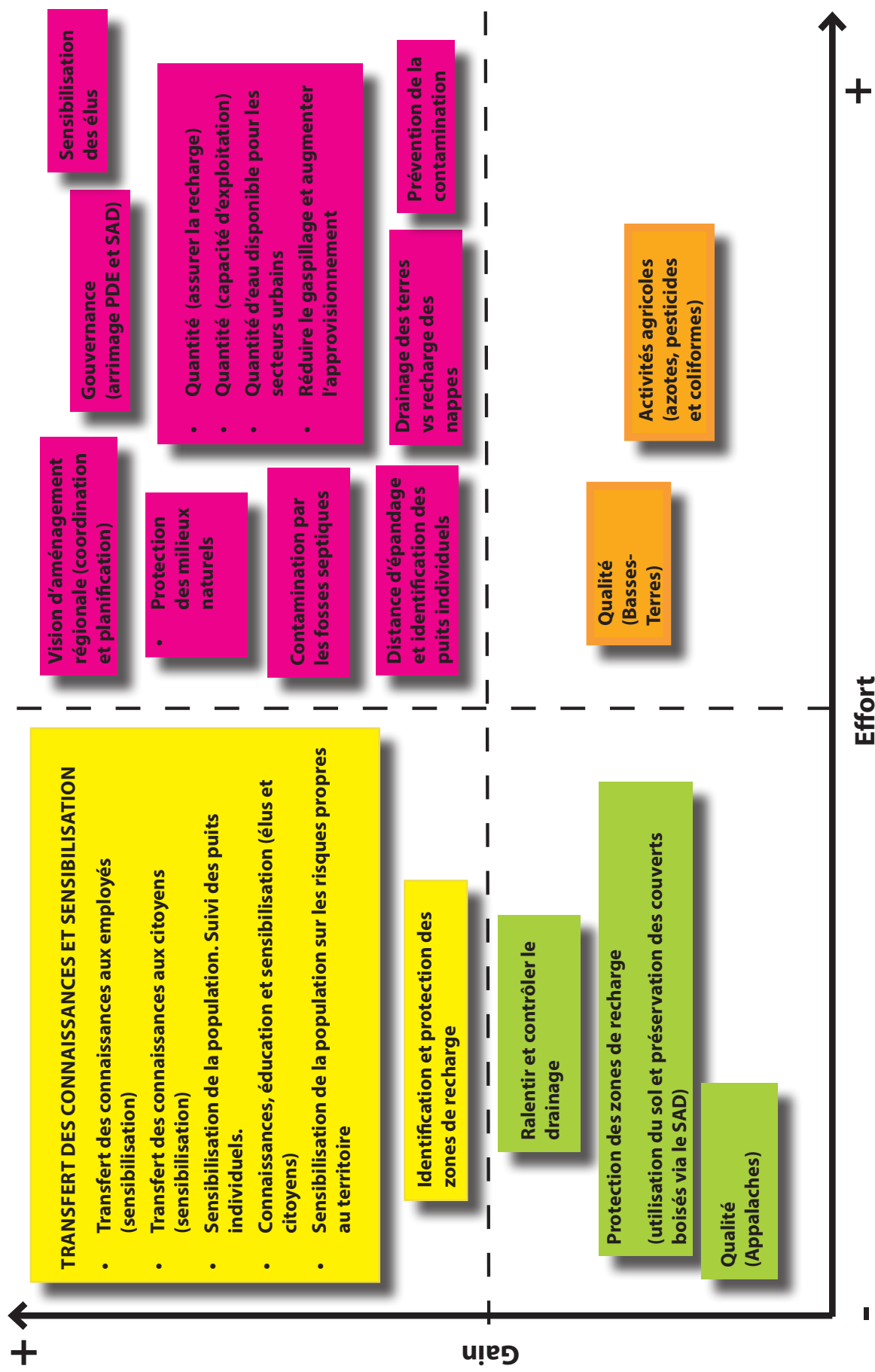
Enjeu 1: VISION RÉGIONALE ET ARRIMAGE DES OUTILS

Enjeu 2: SENSIBILISATION (ÉLUS ET POPULATION)

Enjeu 3: QUANTITÉ (RECHARGE)

Enjeu 4: PRÉVENTION DE LA CONTAMINATION

Les résultats des enjeux de PGES



2

Évaluer les actions actuelles pour les enjeux de PGES

Des outils multiples et complémentaires



La présentation complète comprenant le cadre institutionnel complexe ainsi que tous exemples misant sur la complémentarité des outils présentés lors de l'atelier sont disponibles au www.rqes.ca.



OUTILS RÉGLEMENTAIRES

DÉFINITION

Édiction de normes opposables aux citoyens ou aux entreprises pour le contrôle des activités humaines

EXEMPLES

La gestion des activités polluantes dans les zones de captage (Ville-MRC de Trois-Rivières)

<http://visionvers2030.net/wp-content/uploads/2015/10/09-Contraintes.pdf>

<http://visionvers2030.net/wp-content/uploads/2015/10/ANNEXE-6-ContraintesAnthropiquesEtNAturelles.pdf>

La protection des zones de résurgence de l'eau souterraine (Conservation de la nature)

<http://meteopolitique.com/fiches/eau/souterraine/revue/2003/a17.htm>

http://www.ambioterra.org/wp-content/uploads/2016/10/Plan-de-protection-CoveyHill_RDA_AMBIO.pdf

<http://www.geotop.ca/fr/bases-de-donnees/10-labo/1386-laboratoire-naturel-du-mont-covey-2.html>



OUTILS NON RÉGLEMENTAIRES

DÉFINITION



Outils de planification et de concertation

Stratégies, plans de gestion, plans d'action qui définissent des orientations à travers une concertation entre acteurs



Outils volontaires

Encouragent des changements de pratiques sur une base volontaire



Outils incitatifs

Mesures économiques qui activent un changement de pratiques, une autre manière d'aménager.

EXEMPLES

Un modèle de gouvernance pour les eaux souterraines (SESAT)

http://sesat.ca/RadDocuments/Portrait%20final_avec%20cartes.pdf

<http://sesat.ca/RadDocuments/Rapport%20d%C3%A9tape%202012-2015.pdf>

Gérer les contaminants et sensibiliser les citoyens (Ville de Granby)

http://www.ville.granby.qc.ca/fr/ville/service.prt?svcid=granby_pg91&iddoc=344218

<http://www.obv-yamaska.qc.ca/node/394>

<https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/gestion-environnementale-sels-voirie/Documents/GSV/strategie-quebecoise-GESV.pdf>

Mesures de compensation écologique pour protéger les milieux naturels (Ville de Lévis)

https://www.ville.levis.qc.ca/fileadmin/documents/pdf/seances-infos/2015-05-13-PGMN-_seance-info.pdf

<https://www.ville.levis.qc.ca/fileadmin/documents/fpd/ENV-2015-015.pdf>

Rappel de l'activité

Consignes

1. En sous-groupes de 6 à 8 personnes, les participants devaient inscrire sur un gabarit, les outils et actions mis en place par le passé ou actuellement pour agir sur l'enjeu de la table.
2. Pour ces outils et actions, les participants ont identifié les manques et limites liés à leur utilisation
3. Un porte-parole par sous-groupe a été identifié afin de partager les résultats du travail de réflexion à tous les participants, favorisant ainsi une discussion générale avec les autres participants, les experts et les animateurs.



Les résultats du travail de réflexion des participants, retranscrits sur les gabarits, sont présentés par enjeu **aux pages 18 à 21 de ce cahier.**

Les résultats des actions actuelles sur les enjeux

NOTRE ENJEU

Vision régionale et arrimage des outils

LES OUTILS QUE NOUS MOBILISONS ACTUELLEMENT

QUI ?	QUOI ?
Gouvernement	Orientations gouvernementales
Municipalités	Règlements municipaux
MRC	Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques

OUTILS RÉGLEMENTAIRES

PLANIFICATION/ CONCERTATION

MRC

SAD
PDZA

Acteurs de l'eau

Regroupement des acteurs municipaux de l'eau (RAME)

VOLONTAIRES

Politique environnementale

Prime vert

Fond vert ou autre

INCITATIFS

AUTRES ACTIONS

- Regroupement des OBV pour la concertation régionale
- Table de concertation
- Intégration des connaissances des études issues de la recherche dans les documents de planification et les mesures réglementaires

LIMITES / MANQUES À NOS ACTIONS

- Manque de volonté politique
- Manque de connaissances/connaissances limitées
- L'eau souterraine est non tangible
- Pas d'obligation d'intégrer les enjeux de la PGES dans les outils de planification (PDE, SAD)
- Intégrer le PACES

LES OUTILS QUE NOUS MOBILISONS ACTUELLEMENT

QUI ?	QUOI ?
Propriétaire de prise d'eau	RPEP
Municipalités	Règlements d'arrosage

OUTILS RÉGLEMENTAIRES

Vulnérabilité et/ou quantité prise en considération dans la planification.

PLANIFICATION/ CONCERTATION



Campagne de sensibilisation (patrouille verte) en lien avec des problèmes connus et appréhendés.

VOLONTAIRES

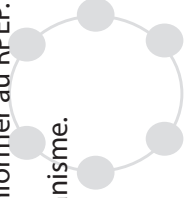


INCITATIFS



AUTRES ACTIONS

- Caractérisation et analyse de vulnérabilité pour se conformer au RPEP.
- Plan d'urbanisme.



LIMITES / MANQUES À NOS ACTIONS

- Manque de connaissances!
- Connaissances très ponctuelles de l'eau souterraine (puisatiers).
- La planification ne se traduit pas nécessairement en dispositions réglementaires.
- Besoin d'information pour bien informer!
- Immobilisme des élus et des producteurs agricoles par exemple.



NOTRE ENJEU

Quantité (recharge)

LES OUTILS QUE NOUS MOBILISONS ACTUELLEMENT

.....	QUI ?	QUOI ?
MDDELCC		Réerves naturelles	
MRC Municipalités		Stationnements PAE	
		Eau de ruissellement Imperméabilisation des sols	

OUTILS RÉGLEMENTAIRES



PLANIFICATION/CONCERTATION



VOLONTAIRES



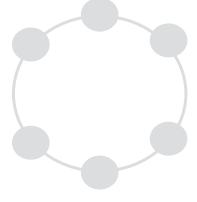
INCITATIVES



Citoyens/ propriétaires	Servitudes de conservation
Producteurs agricoles	Changements technologiques Étangs réserves
Prime vert	Services-conseils Infiltration

AUTRES ACTIONS

- PACES



LIMITES / MANQUES À NOS ACTIONS

- Milieu privé.
- Coût élevé des études (\$).
- Ressources de conservation = volontaire.
- Perte de revenus en construction.

NOTRE ENJEU

Prévention de la contamination

LES OUTILS QUE NOUS MOBILISONS ACTUELLEMENT

QUI ?	QUOI ?
MDDELCC	RPEP Règlement sur les exploitations agricoles Loi sur les pesticides
MRC	Plan de conservation des milieux naturels Règlement régional sur l'écoulement des eaux Schéma d'aménagement PDE
Municipalités	Plan de conservation des milieux naturels Règlement de zonage

OUTILS RÉGLEMENTAIRES



PLANIFICATION / CONCERTATION

PACES

Cotation et catégorisation des usages en fonction du danger potentiel de contamination des eaux souterraines



OUTILS NON RÉGLEMENTAIRES

VOLONTAIRES



Programme de vidange des installations septiques

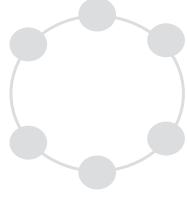
INCITATIFS



Programme municipal d'analyse de la qualité de l'eau (résidentiel)
Réserve naturelle privée (crédits de taxes)
Programme d'indemnisation des producteurs agricoles dans l'aire de protection des puits

AUTRES ACTIONS

- Expropriation



LIMITES / MANQUES À NOS ACTIONS

- Manque de collaboration entre les instances (MDDELCC, MRC, municipalités).
- Manque de ressources dans les municipalités.
- Manque de connaissances des professionnels (MRC et municipalités).



Réseau québécois sur les eaux souterraines, 2016.

3

Les capacités des acteurs à protéger et gérer les eaux souterraines

Les capacités pour la PGES



La présentation complète ainsi que des exemples des différentes capacités sont disponibles au www.rqes.ca.

Capacité politique

Capacité de l'organisme à prendre des décisions en matière de PGES. Elle est liée au leadership des décideurs au sein de l'organisation et à leur sensibilité aux enjeux de la PGES. Elle permet à l'organisme de mettre plus aisément en place des mesures réglementaires ou non réglementaires, de débloquer des fonds et d'attribuer des ressources humaines pour la PGES.

Capacité institutionnelle

Capacité conférée à l'organisme par le cadre institutionnel (lois, politiques) qui définit les rôles, les responsabilités et les types de mesures (réglementaires, non réglementaires) que l'organisme peut prendre en matière de PGES. Elle dépend de la clarté du cadre institutionnel, mais aussi de la connaissance et de l'habitude de l'organisme à utiliser les mesures réglementaires ou non réglementaires qui sont à sa disposition.

Capacité financière

Elle renvoie aux budgets alloués aux activités de PGES dans l'organisme. La capacité financière se réfère autant à la disponibilité des budgets qu'à leur récurrence. Elle permet l'embauche de personnel qualifié pour comprendre les enjeux de PGES, mais aussi pour mettre en œuvre et faire le suivi des enjeux et mesures de PGES.

Capacité technique

Capacité de l'organisme à comprendre les enjeux de la PGES. Elle est liée aux ressources humaines présentes, à leur connaissance et à leur intérêt pour les enjeux de PGES sur leur territoire d'action. Elle dépend également des données que l'organisme possède pour la PGES.

Capacité sociale

Capacité qui renvoie au degré de sensibilisation et de préoccupation des citoyens face aux enjeux de la PGES sur le territoire d'action de l'organisme. Elle peut par exemple se mesurer par l'implication citoyenne dans les débats, activités et actions pour la PGES, par l'existence d'un comité de protection, etc.

Capacité collaborative

Capacité de l'organisme à collaborer avec les autres acteurs du milieu. Elle est liée à la crédibilité de l'organisme dans le milieu et à ses collaborations antérieures. Elle permet à l'organisme de joindre ses expertises à celles des autres, de demander du soutien et de développer des mesures de PGES plus intégrées voire, qui débordent les limites administratives.

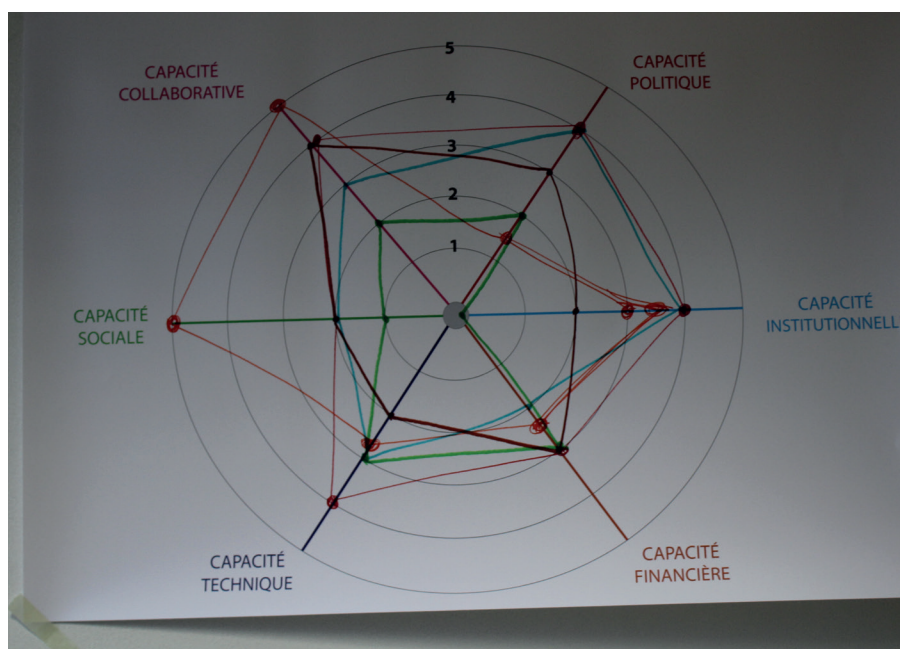
Rappel de l'activité

La capacité d'un acteur à agir pour la protection et la gestion des eaux souterraines (PGES) ne dépend pas uniquement des outils réglementaires ou non réglementaires dont il dispose. Elle dépend de six capacités interdépendantes décrites à la p.24, qui, ensemble, vont influencer à la fois la mobilisation, la mise en œuvre et les dispositifs de suivi des outils à la disposition de chacun des acteurs, mais aussi leur arrimage avec les actions des autres acteurs.



Consignes

1. Les participants étaient invités à évaluer la capacité de leur organisme à protéger et gérer les eaux souterraines. De 0 à 5 (0 = capacité faible et 5 = capacité forte), les participants évaluaient leurs capacités politique, institutionnelle, financière, technique, sociale et collaborative.
2. Cet exercice s'est réalisé de façon individuelle, en duo ou en trio, selon le nombre de représentants présents pour l'organisme.



Les résultats pour l'ensemble de la région

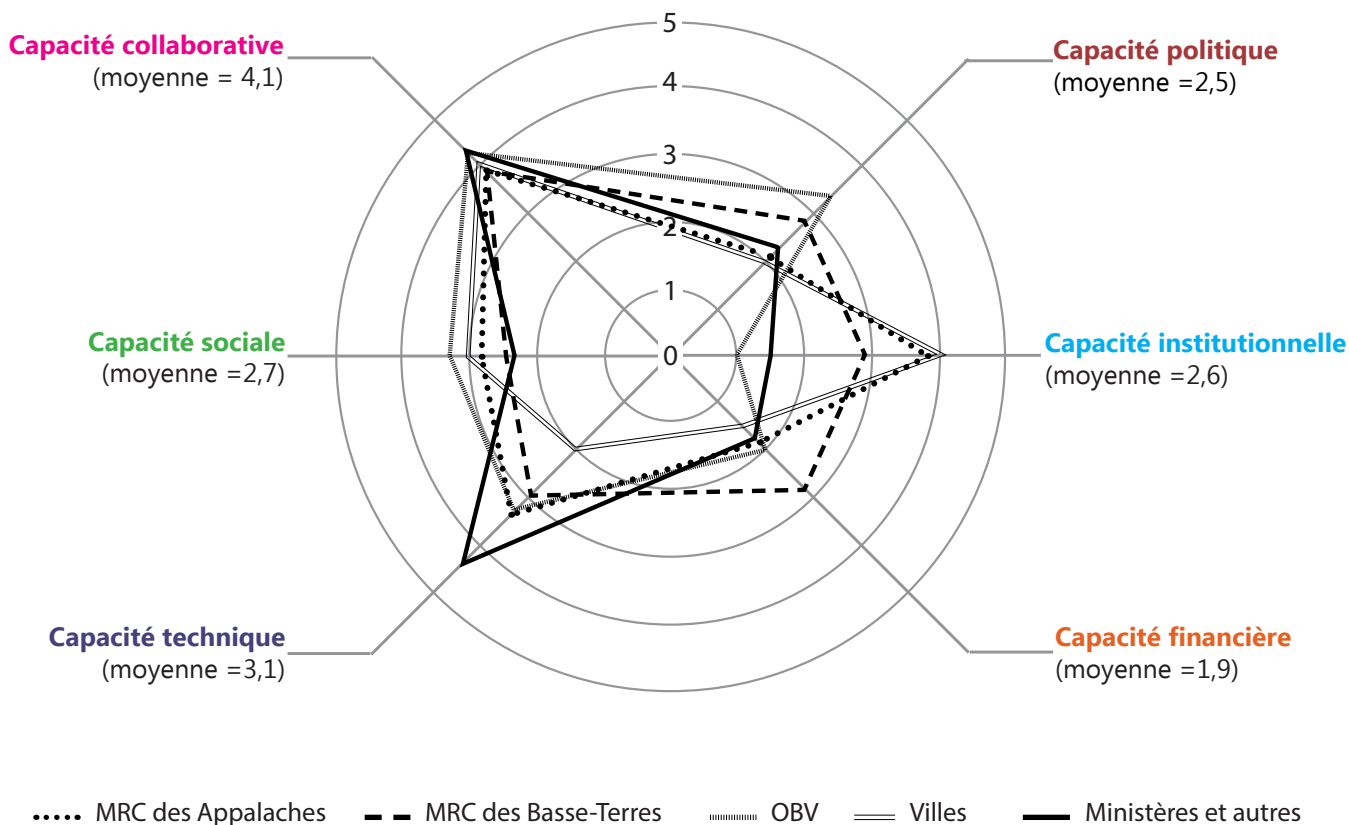
La compilation in situ des données en « toile d'araignée » par catégories d'organismes a permis d'identifier les forces et les faiblesses de la région en matière de protection et de gestion des eaux souterraines.

La **figure 2** montre les résultats de l'évaluation des capacités des organismes de l'ensemble de la région à protéger et gérer les eaux souterraines selon les participants. Chaque toile d'araignée représente une catégorie d'organismes (MRC des Appalaches, MRC des Basses-Terres, OBV, villes, ministères et autres).

Les **pages 27 à 31 de ce cahier** affichent les résultats des organismes présents à l'atelier. Chaque toile d'araignée représente un organisme.

La moyenne des notes attribuées aux différentes capacités ainsi que les commentaires ou justifications récoltés lors de l'atelier ont été compilés et retranscrits par catégories d'organismes (ex. MRC, OBV, municipalités, etc.). Les commentaires ayant été mentionnés plus d'une fois sont **marqués en gras**.

Les capacités de la région à protéger et gérer l'eau souterraine selon les participants



L'évaluation des capacités des MRC (Appalaches)

Capacité collaborative (3,8)

- Organisme crédible dans le milieu.
- Bonne collaboration entre les différents acteurs et organismes.
- Le PDE est cohérent avec la planification des autres organismes.
- Échange de données et connaissances.
- Partenariats facilement envisageables.

Capacité sociale (2,8)

- **Association des lacs, très présents.**
- **Organismes de protection de l'environnement (eau).**
- Un volet PGES pourrait être intégré facilement aux objectifs du PDE.
- Sensibilité de la population à l'environnement.
- Sensibilité dans une partie du territoire.
- **Faible sensibilisation, pas de mobilisation aux enjeux de PGES dans la MRC.**

Capacité technique (3,3)

- Les ressources humaines spécialisées (aménagiste, géomaticien, chargé de projet PDE, coordonnateur cours d'eau)
- 3 ateliers de transfert des connaissances.
- Données PACES existantes.
- Ressources compétentes, mais besoin de formation.
- Microdonnées manquantes.

Capacité politique (2,1)

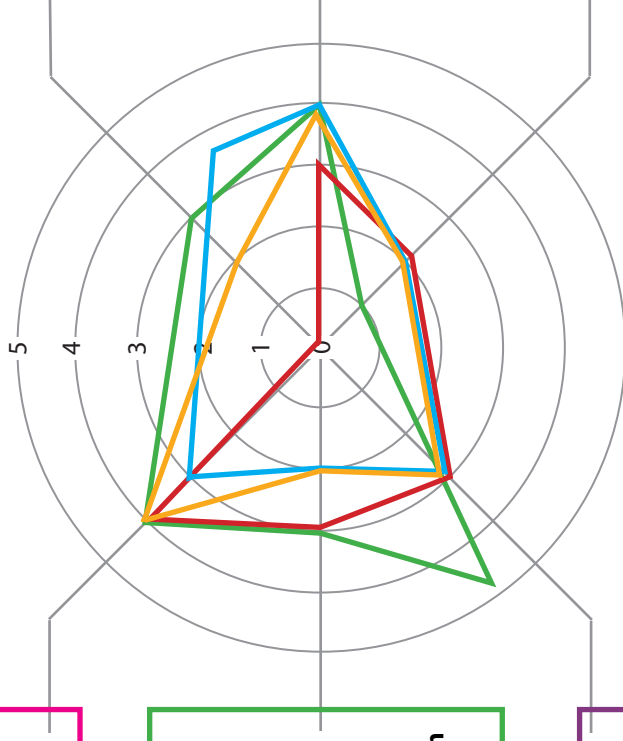
- Élus sensibilisés
- Leadership des élus
- Plan d'action en environnement
- Ressources humaines disponibles
- Actions en place, difficile d'en faire plus.
- Frileux à adopter des dispositions réglementaires.
- Enjeux de PGES non abordés par les élus
- Manque d'information, de connaissances et de compréhension des enjeux des élus
- Pas d'action spécifique en place.

Capacité institutionnelle (3,8)

- **Cadre réglementaire disponible.**
- Pouvoir réglementaire en matière de gestion de l'eau et des usages sur le territoire.
- Organisme habitué à utiliser les mesures réglementaires et non réglementaires; potentiel de développer des politiques de PGES.
- Ressources humaines disponibles.
- SAD-REGES
- Plan d'action de la gestion de l'eau.
- Règlement sur l'écoulement des eaux.

Capacité financière (1,8)

- Budget pour projets ponctuels, mais pas de récurrence.
- La MRC accorde une grande attention à la préservation et à l'amélioration de la qualité de l'eau; un budget pourrait être alloué à la PGES.
- Liée à la capacité politique: le conseil doit être sensibilisé aux ES.
- Pas une priorité à court terme.
- Pas de problématique sur l'ES.
- Pas de budget dédié à la PGES.



L'évaluation des capacités des MRC (Basses-Terres)

28

Capacité collaborative (3,8)

- Volonté technique, mais manque de volonté politique.
- **Bonne collaboration avec des partenaires et acteurs du milieu.**
- Bonne crédibilité dans le milieu.

Capacité sociale (2,4)

- Capacité forte : 10 comités de bassins versants et un comité en environnement.
- Plusieurs organismes sur le territoire, mais ils manquent de crédibilité envers les décideurs.
- Pas de groupe citoyen.
- Pas beaucoup de mobilisation puisque les citoyens s'alimentent en eau de surface.

Capacité technique (2,9)

- **Ressources humaines en place en mesure d'intégrer la PGES, mais manque de connaissances.**
- Besoin de collaboration avec d'autres organismes plus spécialisés.
- L'organisme possède les connaissances nécessaires, mais les disponibilités sont insuffisantes.
- Aménagiste et géomaticien familiaires avec les données du PACES.

Capacité politique (2,9)

- Eau potable: un des plus gros enjeux de la MRC.
- Capacité forte : 3 municipalités sur 8 ainsi qu'un des plus gros employeurs de la MRC dépendent de l'ES.
- Leadership variable des municipalités.
- **Bonne ouverture d'esprit, mais peu de mesures concrètes.**
- Enjeu non abordé.
- Élus très peu sensibilisés face aux enjeux de l'ES.
- Manque de volonté.
- Pas de gros enjeu de protection.

Capacité institutionnelle (2,8)

- La vulnérabilité des aquifères et les zones de recharge sont intégrées au SAD. Les municipalités doivent en tenir compte dans leur plan d'urbanisme.
- Grande expertise et expérience avec les pouvoirs de la LAU.
- La MRC possède les outils pour l'application de la PGES.
- Cadre existant, mais manque de volonté.
- Pas de mandat attribué.

Capacité financière (2,7)

- La MRC possède un service des cours d'eau et s'apprête à embaucher une ressource supplémentaire pour le soutien aux comités de bassins versants.
- Personnel compétent, mais pas de budget dédié.
- Manque d'investissement en production et acquisition de données.
- Période de restructuration, coupures budgétaires.



L'évaluation des capacités des villes et municipalités

Capacité collaborative (4)

- Excellent réseautage.
- Bonne réputation de l'organisme.

Capacité politique (2)

- Budget d'opération, d'implantation et de développement de service direct au citoyen, mais pas de vision de protection des ressources naturelles.
- Manque de connaissance.
- Intérêts divergents.

Capacité sociale (3)

- Comité de quartier.
- Acteurs du milieu sensibilisés au niveau des eaux de surface.

Capacité institutionnelle (4)

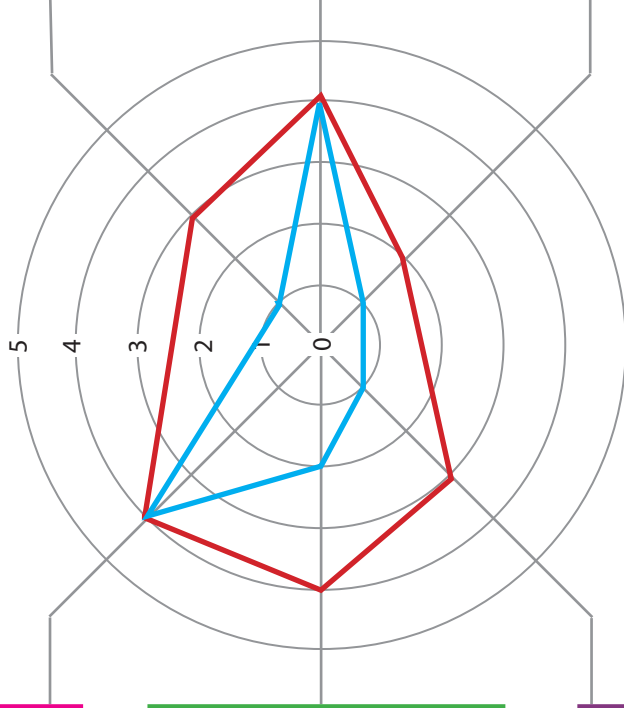
- Règlement en place.
- Possibilité de zoner « conservation » pour les secteurs naturels importants.
- Définition des usagers possibles pour limiter les impacts négatifs de certaines activités.
- Manque de ressource pour suivi et application.

Capacité technique (2)

- Limité au niveau de l'implication.
- Peu familier avec les impacts négatifs à court terme en cas d'inaction.

Capacité financière (1,5)

- Pas de budget pour la préservation de la qualité, mais un peu au niveau de la quantité.
- **Investissement pour des actions et impacts concrets.**
- Peu de dépenses pour des études.



L'évaluation des capacités des OBV

30

Capacité collaborative (4,3)

- Notre mission et raison d'être.
- Organisme crédible.
- PDE validé, mais doit être harmonisé avec les autres plans de gestion.
- CA basé sur la concertation (UPA, agricole, MRC, municipalités, communautaire, citoyen, économique, industriel, ministères).

Capacité sociale (3,3)

- Bonne implication citoyenne pour les enjeux de l'eau de surface, mais moins pour l'ES.
- Sensibilisation, éducation et information face aux enjeux de la PGES.
- Population relativement plus sensibilisée aux problèmes de gestion de l'eau (cyanobactéries)
- Population « pro environnement », mais beaucoup de réfractaires.

Capacité technique (3,3)

- **Mission des OBV.**
- Bonnes connaissances et compétences, mais peu de temps à y consacrer sauf sur mandat précis.
- Accès aux données et analyse complète du territoire.

Capacité politique (3,3)

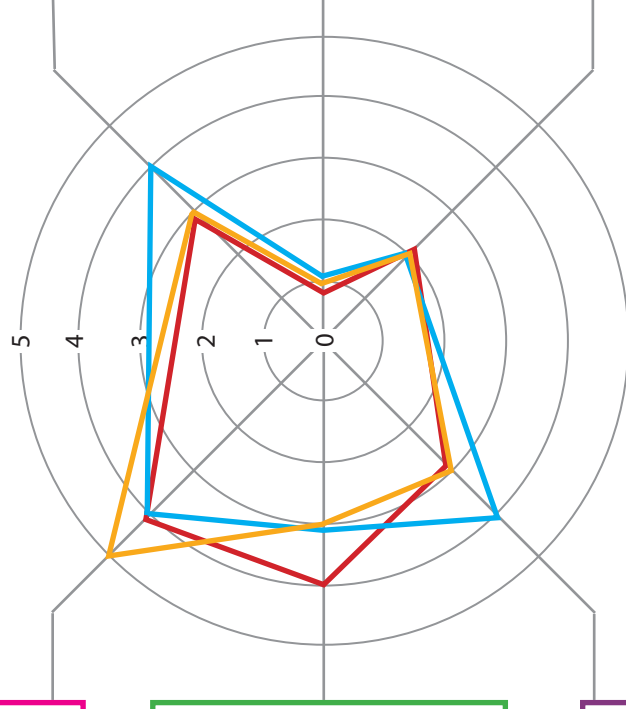
- Mission des OBV.
- **Un CA engagé et sensibilisé, mais limité dans les mesures concrètes possibles.**
- Sensibilisation nécessaire du CA.
- Manque de ressources humaines (possibilité d'en obtenir si le CA est d'accord).

Capacité institutionnelle (1)

- **Aucun pouvoir réglementaire.**
- **Seul pouvoir : capacité de sensibilisation.**

Capacité financière (2)

- Financement statuaire permettant d'intégrer les connaissances relatives aux ES au PDE et de participer aux activités du RQES, mais pas de mettre en œuvre des actions concrètes.
- Possibilité de donner un mandat au responsable du PDE.
- Financement limité, mais récurrent.
- Financement accru avec subventions.



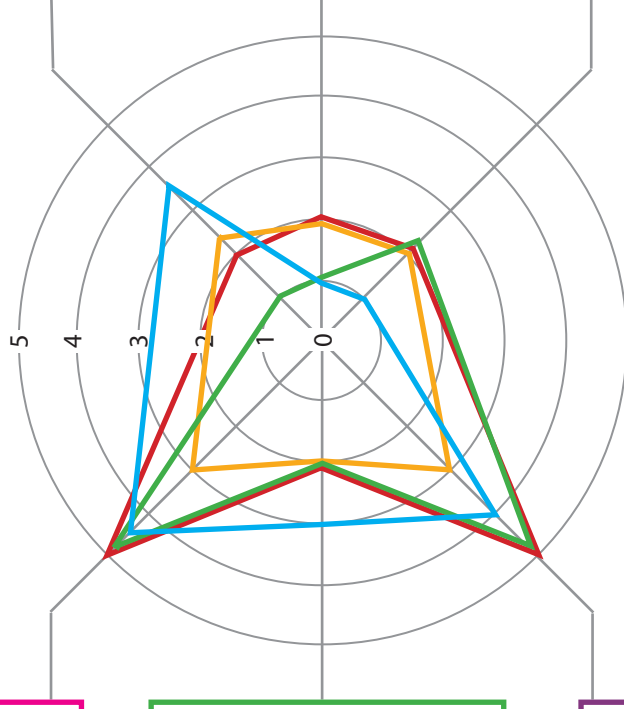
L'évaluation des capacités des ministères, université et autres organismes

Capacité collaborative (4,4)

- Organisme crédible.
- **Plusieurs partenariats existants.**
- **Collaboration avec plusieurs organismes.**
- Collaborations avec les acteurs de l'eau, organismes gouvernementaux et les autres chercheurs universitaires.

Capacité politique (2,3)

- Sensibilité aux enjeux de l'ES moyenne.
- Certaines productions agricoles exigent la protection et une saine gestion des ES (ex. maraîcher, productions animales).
- Capacité de faire des recommandations aux provinces.
- Pas de pouvoir sur PGEs.



Capacité sociale (2,3)

- Les producteurs agricoles qui sont des utilisateurs importants sont sensibilisés aux enjeux liés à la PGEs.
- Formation dans le cadre des ateliers, mais portée sur la population limitée.
- Sensibilisation de notre clientèle est faible
- Pas de territoire institutionnel.

Capacité institutionnelle (1,5)

- La gestion des ES n'est pas centrale dans la mission de mon organisme.
- Aucun pouvoir réglementaire.
- Pouvoir d'influence limité.
- Pouvoir législatif sur les territoires seulement pour les ressources naturelles.
- Peut influencer les autres institutions et les orientations gouvernementales.

Capacité technique (4,3)

- Capacité technique élevée (gestion de l'information).
- PGEs identifiée comme un enjeu important depuis plusieurs années.
- Participation de mon organisme à plusieurs études.
- Plusieurs hydrogéologues travaillent pour l'organisme.
- Rôle de notre institution.

Capacité financière (1,8)

- Les budgets ne sont pas priorités en fonction de la PGEs.
- Capacité faible sauf s'il y a des programmes de financement.
- Démarche pour réalisation d'ateliers de transfert des connaissances sur les ES dans d'autres provinces canadiennes.
- Pas de fonds dédié à cette fonction.
- Effet de levier.

4

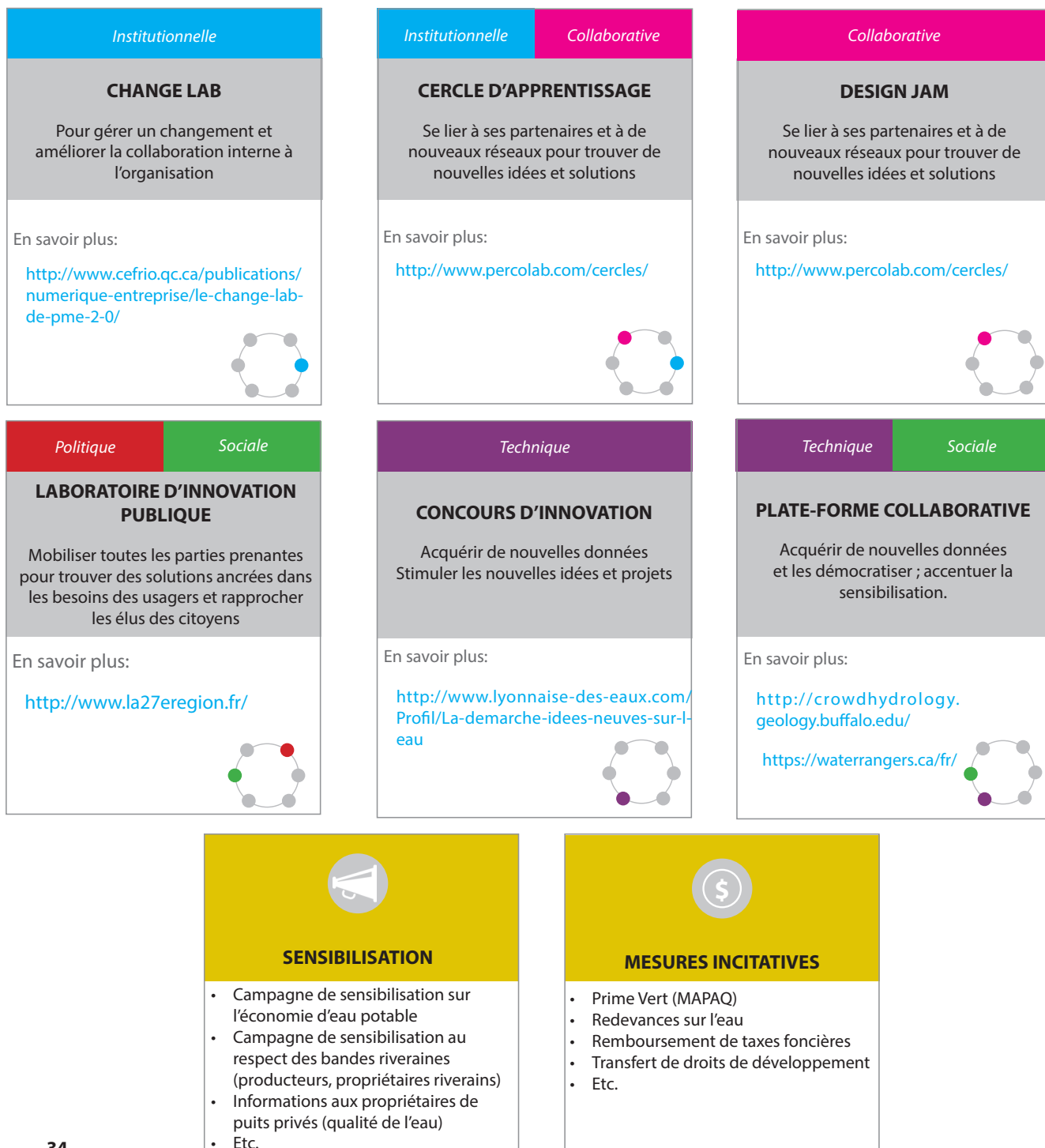
Les stratégies d'action pour la protection et la gestion des eaux souterraines

Des exemples pour renforcer ses capacités



La présentation complète incluant des exemples innovants pour renforcer ses capacités est disponible au www.rqes.ca.

Figure 3 Cartes «outils inspirants»



Rappel de l'activité

Consignes

1. En s'inspirant des outils non réglementaires et des cartes «outils inspirants» (**figure 3**), les participants, répartis en sous-groupes de 5 à 7 personnes, devaient élaborer une stratégie de protection et de gestion des eaux souterraines pour un des quatre enjeux sélectionnés à l'**activité 1 (p.11)**.
2. Les participants ont élaboré leur stratégie à l'aide du gabarit «Notre stratégie d'action pour l'enjeu» (**p. 36 à 39**).
3. Par la suite, ils ont partagé leurs résultats avec le reste des participants de l'atelier.



Les résultats du travail de réflexion des participants, retranscrits sur les gabarits, sont présentés par enjeu aux **pages 36 à 39 de ce cahier**.



Outils réglementaires



Outils de planification et de concertation



Outils volontaires



Outils incitatifs

Les résultats des stratégies d'action pour la PGES

NOTRE STRATÉGIE D'ACTION POUR L'ENJEU :

Vision régionale et arrimage des outils

1 LE PROBLÈME

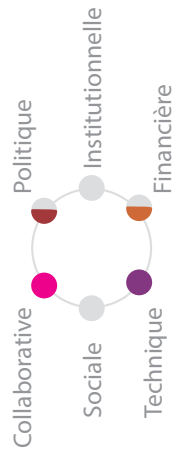
Quelle est la source du problème ?

Intégrer les données du PACES de façon à ce que les actions soient prises sur le terrain (aide à la décision, PDE, SAD, règlements municipaux)

Qui sont les acteurs visés ?

OBV, MRC, municipalités, RQES, INRS, ministères

2 NOS FORCES D'ACTION



3 QUELS CHANGEMENTS SOUHAITONS-NOUS APPORTER ?

- Changement au PDE.
- RAME: exemple d'arrimage.
- Collaboration entre les OBV et RQES/INRS.

4 QUI SONT LES PORTEURS DE LA STRATÉGIE ?

- OBV → RQES/INRS
- MRC

5 NOS PROPOSITIONS D' ACTIONS

OUTILS



Règlements municipaux conformes au SAD



Mettre en place des regroupements style «RAME» (Regroupement des acteurs municipaux de l'eau)



Intégrer les enjeux du PACES dans les PDE et SAD.

ACTIONS



- Échanges et consultations.
- Transfert des connaissances à un niveau plus large.



NOTRE STRATÉGIE D'ACTION POUR L'ENJEU :

Sensibilisation (élus et population)

1 LE PROBLÈME

Quelle est la source du problème ?

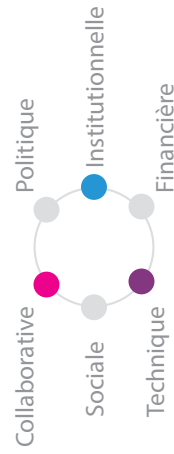
Manque de connaissances.
Besoin d'information.

Qui sont les acteurs visés ?

Expert en protection et gestion des eaux souterraines

Acteurs régionaux: OBV, MRC, municipalités, etc. (message adapté)

2 NOS FORCES D'ACTION



3 QUELS CHANGEMENTS SOUHAITONS-NOUS APPORTER ?

- Ultimement, mieux informer les élus (et la population par le fait même) pour augmenter la capacité politique du milieu et incidemment la capacité financière.

4 QUI SONT LES PORTEURS DE LA STRATÉGIE ?

- OBV et comités de sous-bassins.

5 NOS PROPOSITIONS D' ACTIONS

OUTILS



Concertation: faire ressortir les enjeux politiques qui sont problématiques (pourquoi? = décisions).



Dépliants, conférences de presse, site internet des municipalités, etc.
Sensibilisation en milieu scolaire (vidéos).

ACTIONS



- Renforcement des capacités politiques et financières.



Réseau québécois sur les eaux souterraines, 2016.

NOTRE STRATÉGIE D'ACTION POUR L'ENJEU :

Quantité (recharge)

1 LE PROBLÈME

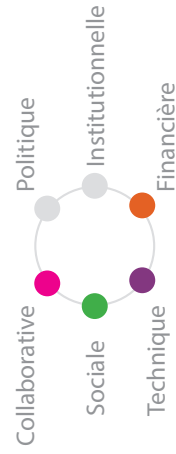
Quelle est la source du problème ?

Travail en milieu privé.

Qui sont les acteurs visés ?

- Propriétaire
- Municipalités
- Promoteurs
- Différents ministères

2 NOS FORCES D'ACTION



3 QUELS CHANGEMENTS SOUHAITONS-NOUS APPORTER ?

- Favoriser les milieux perméables.
- Garder l'intégrité des territoires.

4 QUI SONT LES PORTEURS DE LA STRATÉGIE ?

- Municipalités
- Organismes environnementaux

5 NOS PROPOSITIONS D' ACTIONS

OUTILS



Sensibilisation aux propriétaires/promoteurs.



Nouvelle façon de faire des promoteurs.



Variations des valeurs des terrains selon l'usage (résidentiel vs conservation)

ACTIONS



- Invitation par les municipalités à un concours d'innovation en développement résidentiel.

- Plate-forme collaborative entre les municipalités et les organismes partenaires pour échanger sur les territoires sensibles.



réseau québécois sur les eaux souterraines, 2016.

NOTRE STRATÉGIE D'ACTION POUR L'ENJEU :

Prévention de la contamination

1 LE PROBLÈME

Quelle est la source du problème ?

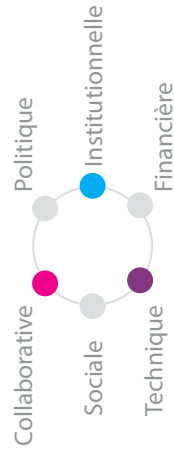
Manque de ressources.

Pour les municipalités, manque de connaissances sur le terrain.

Qui sont les acteurs visés ?

**Citoyens
Propriétaires**

2 NOS FORCES D'ACTION



3 QUELS CHANGEMENTS SOUHAITONS-NOUS APPORTER ?

- Diffuser l'information sur la localisation des zones sensibles (en lien avec les eaux souterraines) aux citoyens par de la signalisation sur le terrain et via une application Web.

4 QUI SONT LES PORTEURS DE LA STRATÉGIE ?

- OBV
- MRC

5 NOS PROPOSITIONS D'ACTIONS

OUTILS



Patrouille étudiante pour sensibiliser les citoyens sur le terrain.

Recensement des usages à risques.

Distribution d'information aux propriétaires de puits



Incidatifs financiers de conservation dans les aires de captage.

Achats groupés pour les analyses d'eau en laboratoire.

Règlement d'emprunt pour les installations septiques non conformes.

ACTIONS



- Plate-forme collaborative.



Réseau québécois sur les eaux souterraines, 2016.

Les partenaires du projet de transfert des connaissances sur les eaux souterraines :

